



COMITE SYNDICAL DU 04 JANVIER 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : M. LASSERRE-BISCONTE,
M.M. ARTAXET, CAZALERE, BARBE, MONTAUT, VOTIÉ, PALOUMET,
BOURROUILH, LAVIE, LAFFITTE, LAPUYADE, ESTREM, SALANAVE-PEHE,
Mmes PUYO, MIRASSOU, ARRIEUX,

Secrétaire de séance : N. LAPUYADE

Pouvoirs : M. MEILHON à M. SALANAVE-PEHE,

Absents excusés : M. SANCHEZ,

I – INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

Après avoir ouvert la séance, M. Albert LASSERRE-BISCONTE, doyen d'âge, appelle à siéger dans l'ordre alphabétique des communes membres les délégués désignés par chaque conseil municipal.

Aux termes de cette procédure, il déclare le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Monein installé.

Sur sa demande, M. Nicolas LAPUYADE est désigné par le Comité Syndical en tant que secrétaire de séance.

II – ELECTION DU PRESIDENT

Après appel à candidatures et conformément aux dispositions des articles L 2122-4, L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Michel BARBE est élu Président du Syndicat Intercommunal de Monein par 16 voix pour et 1 nul.

M. LASSERRE-BISCONTE, au nom de l'assemblée félicite M. BARBE pour son élection.

M. BARBE remercie l'Assemblée pour la confiance qui lui est témoignée. Il rappelle son implication au sein de l'intercommunalité depuis 1994.

III – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Il est rappelé que le nombre de vice-présidents est fixé à deux par les statuts. Leur désignation est effectuée dans les mêmes conditions que l'élection du président.

Après appels à candidatures et votes, Madame MIRASSOU et M. PALOUMET sont élus respectivement 1^{er} et second Vice-Présidents.

IV – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Il est rappelé que le nombre de membres complémentaires du bureau est fixé à sept par les statuts.

M.M CAZALERE, LAFFITTE, LASSERRE-BISCONTE, MEILHON, MONTAUT, Mme PUYO, M. SALANAVE-PEHE sont élus respectivement membres du bureau.

V – DESIGNATION DES COMMISSIONS

Il est proposé, afin de permettre le bon fonctionnement de la collectivité de créer deux commissions :

- ✓ 1^{ère} commission : finances, personnel, administration générale : vice-président en charge de la commission : M. PALOUMET,

- ✓ 2^{ème} commission : culture, actions sociales : vice-présidente en charge de la commission Mme MIRASSOU,

Les délégués sont invités à s'inscrire dans chaque commission. A cet effet, il est rappelé que les membres du bureau sont membres de droit des commissions.

- ✓ La commission d'appel d'offres, après appel à candidatures est également installée.

VI- INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Conformément aux dispositions réglementaires ouvertes en la matière, des indemnités seront allouées au Président et aux Vice-présidents

VII – DELEGATIONS ET REPRESENTATIONS

Sur proposition du Président, l'Assemblée désigne les délégués suivants pour représenter le syndicat aux organismes suivants :

A – CONSEIL D'ADMINISTRATION « VIE ET RENCONTRE »

représentants élus	2	Thierry LAFFITTE Paul MONTAUT
--------------------	---	----------------------------------

B- Association la COOL COUCHE

représentant élu	1	Marie-Thérèse MIRASSOU
------------------	---	------------------------

VIII – DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT

Cette délégation est donnée, à l'unanimité au Président, conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales pour permettre la gestion permanente des affaires du Syndicat Intercommunal de Monein.

IX – INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

Conformément aux dispositions réglementaires existantes en la matière et suite au renouvellement du comité syndical, il est décidé d'attribuer au Comptable du Trésor l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires et comptables.

X – PERSONNEL : CONTRAT GROUPE DEXIA/SOFCAP

Les collectivités publiques sont soumises à des obligations statutaires concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et des agents relevant du régime général de sécurité sociale.

Suite à la consultation effectuée par le CDG, il est décidé d'adhérer à compter du 01/01/2011 et pour 3 ans aux deux contrats groupes proposés par la CNP et DEXIA/SOFCAP.

XI – FINANCES : AVANCES FINANCIERES DES COMMUNES

Il est décidé que les participations des communes au financement du Syndicat Intercommunal soient versées mensuellement.

XII – CULTURE

a) Fixation des tarifs

Une régie culture va être instituée afin de permettre l'encaissement du produit de la vente des places. Pour faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, il vous est proposé de valider les propositions de tarifs suivantes qui avaient été au préalable arrêtées par le conseil de communauté à savoir :

Tarifs des spectacles sauf Concert de l'Orchestre de Pau

- Plein tarif : 10 €,
- Tarif étudiants, demandeurs d'emplois et enfants de + de 15 ans : 5 €,
- Enfants de moins de 15 ans accompagnés par un adulte : gratuit,

Tarifs concert de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn

- Plein tarif : 12 €,
- Tarifs étudiants, demandeurs d'emploi et enfants de + de 15 ans : 6 €,
- Enfants de 10 à 15 ans : 3 €,
- Enfants de moins de 10 ans accompagnés par un adulte : gratuit,

Tarif groupe d'enfants des Accueils de Loisirs : 3 €/enfant

Tarifs des associations et des comités d'entreprises ayant signé un accord avec la collectivité.

- ◆ Spectacles sauf Concert de l'Orchestre de Pau : tarif : 8 €,
- ◆ Concert de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn : tarif : 10 €.

b) Vente des tickets

Conformément aux missions qui lui sont dévolues, la vente des tickets sera réalisée avant les spectacles par les services de l'Office de Tourisme. Une convention organisant les modalités de cette vente doit être mise en place. Enfin, il est indiqué que des billets seront également proposés à la vente le soir même des représentations.

c) Mise à disposition des salles pour les spectacles

Des spectacles seront organisés dans les salles de plusieurs communes membres. En conséquence, une convention régissant les modalités de mise à disposition de ces installations auprès du syndicat intercommunal doit être signée.

d) Programmation culturelle 2011

Afin de répondre aux exigences des financeurs, il est décidé de valider la programmation culturelle de l'année 2011, déjà actée par le Conseil de Communauté.

Les soutiens financiers du Département et de la Région sont sollicités sur ces actions.

XIII – ACTIONS SOCIALES

Les tarifs de locations des locaux du centre médical mis à disposition des spécialistes de santé, appliqués par le passé par la Communauté de Communes de Monein, sont confirmés.